

Quelques réflexions à propos de l'unité française

Emmanuel Le Roy Ladurie

Membre de l'Institut - Professeur honoraire au collège de France

Une histoire des régions périphériques – et même centrales – en France, peut se ramener, en première analyse, au passé d'un certain nombre de minorités linguistiques... et territoriales – telles l'Alsace ou la Bretagne... Elles n'épuisent pas le sujet, tant s'en faut. Songeons aussi, de surcroît, au vaste problème des « Beurs » et des Africains, en nos banlieues et même dans le centre des villes. Néanmoins le « linguisme » des minorités territoriales a quelque chose de pédagogique pour les lecteurs-amateurs, quant aux régions. Il narre le devenir très français d'une intégration réussie, non sans modestes bavures ou tohu-bohu de temps à autre. Le succès « intégratoire » ne le fut peut-être qu'à 95 ou 98 %, mais il a le mérite d'offrir valeur d'exemple, à l'usage d'autres intégrations beaucoup moins brillantes, celles des récents immigrés. Elles sont souhaitables, sinon toujours faciles, du point de vue de l'avenir soi-disant « multiculturel » qui, paraît-il, nous attend.

Donc les minorités linguistiques, ainsi que périphériques et territoriales. Elles sont très exactement au nombre de neuf, et l'on rappellera au passage que certaines d'entre elles, la majorité peut-être, font figure de reliques, faut-il dire hélas, et d'autant plus précieuses. Rappelons l'importance légitime, quoique ridiculisée à tort par Calvin et Voltaire du culte des reliques dans le catholicisme antérieur au concile « Vatican-bis » – un mot qui rime avec Raminagrobis.

La neuvaine, tout bien compté, des régions d'est en ouest et du nord au sud, se veut d'abord alémanique : il s'agit, en l'occurrence, de l'Alsace : vient ensuite la Lorraine, en numéro deux : Lorraine mosellane, qui est francique – il s'agit en l'occurrence de la langue des Francs, à la Clovis : autrement dit un dialecte qui est germanique, non pas français, malgré les apparences, trompeuses, du mot « francique ». On sait les drames et même les tragédies de l'Alsace-Lorraine : elle est française avant 1871, puis de 1919 à 1940, enfin depuis 1945... Mais allemande de 1871 à 1918 ; et, pour son malheur, de 1940 à 1945. À l'extrême Nord, vient la Flandre « alias » F.F.F. – Flandre française flamingante – dont la capitale, il est vrai francophonisée sur le tard, pourrait être Dunkerque ou, moins connue, Cassel. De Yolande de Bar (XIV^e siècle) à Michel Delebarre en notre époque, cette micro-région, le micro n'étant nullement péjoratif, n'a pas manqué de leaders, personnalités puissantes à la Rubens. Vient ensuite la Bretagne, peuplée de Celtes en son Ouest, venus jadis du pays de Galles, sur leurs légendaires radeaux de granite, sous l'égide de saint Colomban.

Le Pays basque français (PBF) est beaucoup moins étendu et peuplé que son confrère espagnol. L'un et l'autre prolongent de façon fascinante le peuplement néolithique et peut-être paléolithique de l'ancienne Europe. Ne dit-on pas que dans le Caucase on trouve également des quasi-bascophones, même si la langue, de part et d'autre, a beaucoup évolué ? L'ETA, basque elle aussi, ravage à mainte reprise l'Ibérie par ses bombes, mais elle est beaucoup moins présente au

nord des Pyrénées... à ceci près qu'elle a fait du PBF sa base arrière où les terroristes aborigènes de la portion sudiste viennent se mettre au vert loin de chez eux, quitte à se faire pincer, le cas échéant, par la police française bien de chez nous, applaudie de ce fait par le gouvernement de Madrid.

La Catalogne française, « alias » Roussillon, ignore, en tant que telle, les accès de terrorisme : l'indépendantisme catalan, même représenté sur les panonceaux des rues perpignanaises, se veut essentiellement pacifique. Il s'inspire de l'éloquence méridionale, née du forum romain, et non pas, fort heureusement, des habitudes du maniement de l'explosif, plus répandu à l'ouest – les Basques, encore eux – et au sud-est – les Corses ; ou plus exactement certains Basques et certains Corses, forts d'une Omerta basée *in situ* en grande partie sur des peurs de représailles bien compréhensibles.

Nous en arrivons désormais à la minorité numéro sept, insulaire cette fois, éventuellement problématique : il s'agit en effet de la Corse, encore elle. Jamais indépendante, même si certains de ses enfants souhaitent qu'elle le devienne, elle fut successivement positionnée dans le système romain, puis papal, pisan, génois ; français depuis 1768-69. Il y eut même au temps de notre Révolution, un intermède britannique. Depuis les débuts de l'ultime quart du XXe siècle, divers Corses – qui n'ont pas inventé la poudre – font parler celle-ci à répétition. Disons que des éléments nationalistes y ont pratiqué l'attentat, au cours de la dernière décennie, à plusieurs milliers d'exemplaires, voire davantage. Pourtant, un récent référendum le prouve, la majorité silencieuse dans l'île reste très fermement attachée à la France, tant elle craint en cas de relâchement des liens avec celle-ci, de passer sous la dépendance de personnages qui sont tout simplement, pour un certain nombre d'entre eux, des mafiosi, spécialistes non scrupuleux du coup dur. La langue corse, sorte de dénominateur commun des multiples parlers de la vie quotidienne, tend à devenir obligatoire entre le détroit de Bonifacio et le cap Corse. Il aurait mieux valu, outre le français, langue majoritaire voire « unanimitaire » en l'île, avoir recours à l'italien : ce fut pendant bien longtemps la véritable langue écrite des Corses, et il présente en outre l'avantage d'être l'une des grandes langues de culture européennes. Elles ne sont pas si nombreuses.

Deux mots sur le franco-provençal – numéro huit – presque inconnu de la plupart de mes compatriotes. C'est un ensemble de dialectes proches parents les uns des autres, identifié comme tel par les linguistes. Il inclut grosso modo la Suisse romande, le sud du Jura français, la Saône-et-Loire méridionale, la Savoie, le Dauphiné, Grenoble, Genève, Lyon et Saint-Étienne, villes aujourd'hui pratiquement francophones à 100 %. Faute d'espace, on se bornera ici à jalonner le destin d'une des entités les plus remarquables dans ce qu'on peut appeler, avec quelque inexactitude, la région Rhône-Alpes. Cette entité, c'est la Savoie. Pourvue d'une dynastie ducale, puis royale assez remarquable, dont les princes régnants furent « portiers des Alpes », en attendant de devenir monarques de l'Italie unifiée via le Piémont, cette même Savoie fit l'objet, de la part des monarchies françaises, puis du Second Empire, d'annexions successives ; la dernière en date (1860) paraît définitive. Double département – Savoie tout court et Haute-Savoie – cette région est devenue républicaine, dès la « Troisième » sous l'égide d'un homme politique local, appelé, ce qui ne s'invente pas, César Constantin-Empereur. La houille blanche, l'industrie, le tourisme des skieurs et des grimpeurs, la gloire des vins et des fromages du cru ont assuré la réputation savoyarde dans l'espace national et européen. Il y eut même pendant quelque temps un mouvement indépendantiste savoyard : son leader, Patrick Abeille, ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, y assumait le titre mini-gaullien de « chef du gouvernement provisoire de la Savoie ».

Reste à envisager les plus gros « morceaux » du régionalisme français : les pays d'oc, soit une trentaine de départements sur les quatre-vingt-dix que compte la nation. Les parlers d'oc sont multiples en dépit de leur évident cousinage mutuel. Ils se différencient entre Provence et Languedoc, et puis Gascon en général et Béarnais en particulier, très originaux l'un et l'autre ; auxquelles s'ajoutent les variantes limousines, auvergnates et celles du « Croissant » septentrional. Même Vichy au sud du département de l'Allier fait partie de l'aire linguistique occitane. De là à dire que fut occitan « l'État français » de 1940-1944, il n'y a qu'un pas que nous nous garderons de franchir. Notons en tout cas, par-delà cette malheureuse période qui fait partie bien sûr de l'aire

des malédictions nationales, que le mot et la chose occitane ont connu fortune évidente au cours des années 1940, puis 1960 et plus encore à partir de 1968. Mais il semble qu'on assiste aujourd'hui à un certain essoufflement, dû peut-être à un repli plus spécifique sur les provinces constitutives précitées – Provence, Languedoc, Limousin...

Telles sont les neuf aires linguistico-territoriales dont peut s'enorgueillir l'actuelle francité dans son cadre politico-territorial – soit l'hexagone et la Corse – au sens précis et limité du terme. On se doit d'y ajouter, bien sûr, les pays de langue d'oïl, autrement dit langage français proprement dit, avec leurs faciès gallo-breton, normand, francilien, picard, champenois...

Tentons maintenant, à l'échelle nationale, un bilan historiographique. La chronologie du rattachement des diverses régions, dont celles évoquées ci-dessus, vis-à-vis de l'ensemble capétien centré sur Seine et Loire, peut paraître double : dans le cas des pays d'oc, la croisade anti-albigeoise (XIII^e siècle) a donné, de façon violente, le signal d'une première soudure Sud-Nord, ô combien brûlante. Certaines régions d'oc pourtant – Auvergne, Limousin – ont fait l'objet d'inclusions franco-centriques infiniment moins agressives et peu spectaculaires, à partir du XIII^e siècle également. Les derniers accroissements du territoire concernent la Lorraine (1766) et la Savoie (1860) sans problèmes majeurs. Par contre la Corse, entrée tout à fait dans le système français en 1768-69, mettra au jour en notre temps bien des conflits d'arrière-saison.

L'installation française dans les diverses zones susdites s'est souvent déroulée, euphémisme, de manière assez rude. Ce fut le cas, par exemple, pour l'Alsace, le Roussillon, la Bretagne, la Corse et certaines régions du Midi. Les troupes françaises ne se livraient pas toujours, tant s'en faut, à des atrocités contre les habitants, mais il suffisait éventuellement que l'armée en question se déplace ou se déploie pour que des épreuves, parfois infiniment désagréables, fussent infligées de temps à autre aux peuplements des zones traversées ou convoitées. Il ne faut pourtant pas généraliser : le pays basque français (PBF) a été rattaché (en dates rondes) entre 1450 et 1620 sans traumatismes notoires. Est-ce la raison ou l'une des raisons de l'attitude relativement irénique des habitants de ce petit pays (moins d'un département français) par comparaison avec leurs frères d'Espagne, dont certains ont versé des flots de sang ibérique ?

D'une façon générale, les violences précitées n'ont pas empêché qu'un consensus se dégage immédiatement ou progressivement au bénéfice de la France. Résignation, adhésion de fait, bonne volonté, enthousiasme patriotique – voyez le cas du Biterrois Jean Moulin – toutes les modalités sont concevables. Il y eut bien sûr des révoltes – Bordeaux en 1548, Languedoc en 1632, Bretagne en 1675 –, mais elles n'étaient pas indépendantistes, bien davantage antifiscales. Le rattachement, somme toute, a rempli sa « mission ». La même remarque vaudrait sans doute pour d'autres grands pays européens, depuis la Russie jusqu'à l'Espagne, en passant par l'Italie, l'Allemagne et même l'Angleterre, compte tenu du particularisme des faits d'Irlande. Néanmoins dans cet ensemble vétéro-continental, les réalisations françaises apparaissent parmi les plus remarquables, voire paradigmatiques, tant à cause de l'économie des moyens que de l'élégance et de la durée des résultats. On peut citer bien des raisons pour ce succès : installation sur des territoires majoritairement latins, ce qui facilitait la coalescence. Transfert des loyautés depuis la fidélité au roi de France jusqu'à la citoyenneté révolutionnaire et postrévolutionnaire, en principe librement consentie (fête de la fédération du 14 janvier 1790) ; centralisme des intendants, puis des institutions préfectorales créées par Bonaparte... N'oublions pas les bienfaits de l'éducation dispensée par les prêtres, ensuite par les laïcs, distributrice de promotion sociale. Accès relativement tôt à la démocratie, grâce au suffrage universel très précocement mis en place par comparaison avec tous les autres pays d'Europe ; et cela malgré la regrettable exclusion des femmes, hors vote jusqu'en 1945 ; la République pendant longtemps n'avait pas voulu des voix féminines, par crainte d'une dérive réactionnaire et cléricale. Même le cycle de la contestation pro-régionaliste, si répandue au XX^e siècle, en 1930 comme en 1970, n'a pas vraiment remis en cause le fait national. Lequel est menacé aujourd'hui, non pas tellement du fait des « mouvements divers » en provenance des vieilles régions ci-dessus envisagées ; mais l'érosion s'effectue davantage, en raison des flux migratoires incontrôlés ; en raison aussi de « l'Europe » – si souhaitable soit-elle. Et puis il y a l'américanisation qui n'a pas que de bons côtés ; on admettra cependant que le chef de l'État, sur ce point précis, a su rassembler en conjoncture délicatement

irakienne, le faisceau des énergies françaises [1] ou de ce qu'il en reste. On ne saurait en dire autant de certaines des grandes ou petites nations voisines ou moins proches, à commencer par l'Italie, l'Angleterre, la Pologne, et même la République tchèque du prestigieux Vaclav Havel, pour une fois si décevant...

[1] Sur les problèmes posés par l'ultra-régionalisme excessif, on lira l'intéressant ouvrage de Danièle Sallenave, *Dieu.com*, Gallimard, 2004.

Emmanuel Le Roy Ladurie

Novembre 2004

Copyright Clio 2019 - Tous droits réservés

Bibliographie



Histoire de la France des régions. La périphérie française des origines à nos jours

Emmanuel Le Roy Ladurie

L'Univers historique

Le Seuil, Paris, 2001